

ON S'ABONNE :
A Cahors, Bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS DE SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, events, routes, and arrival times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 28 Novembre 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns for dates (Du 26 novembre, Du 27, Du 28) and values (Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0).

BULLETIN

M. de Sartiges, notre ambassadeur à Rome, part aujourd'hui de Paris pour reprendre son poste. M. Bourrée ne se rendra à Constantinople que dans les premiers jours du mois prochain.

Les commentaires ne manquent pas sur le voyage du général Fleury. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement italien remplira loyalement sa part de la convention du 15 septembre.

Le général Fleury a eu, vendredi, une conférence avec M. Ricasoli.

Tout semble prédire un prospère avenir à l'Italie. Les sympathies se manifestent partout en sa faveur.

On annonce que la Russie a accordé une amnistie complète à tous les italiens déportés en Sibirie à la suite des derniers événements de Pologne.

Aux italiens maintenant d'achever l'œuvre, comme le leur a conseillé Victor-Emmanuel dans son message royal.

L'article, publié le 21 par le Moniteur du soir, au sujet de la circulaire Ricasoli, inspire au Journal de Rome les réflexions suivantes :

« Les partis extrêmes, dont parle le Moniteur sont ceux fomentés par la circulaire Ricasoli, quand

elle dit que le pontificat civil est en contradiction avec les progrès de la civilisation et que le gouvernement italien est prêt à fournir les garanties nécessaires à la liberté et à l'indépendance du Pape, garanties consistant en une substitution du pouvoir temporel qui serait absorbé dans le royaume d'Italie.

Dans sa séance du 23 novembre, la chambre des députés prussiens a discuté le chapitre du budget relatif au crédit de 31,000 thalers pour les fonds secrets. Le ministre de l'intérieur a déclaré que le cabinet, bien que conservateur, désire une union durable avec les libéraux modérés.

Après un long et vif débat, le chapitre a été voté par 146 voix contre 125. Onze voix déplacées, le ministre Bismark, bien plus, le roi Guillaume lui-même se trouvaient en minorité.

Tout est encore en question entre la Hongrie et l'empire d'Autriche. La presse hongroise paraît accueillir assez mal et commente sévèrement le rescrit royal. Le parti Deak est décidé à accepter le rescrit royal, mais seulement comme base d'une transaction ultérieure.

Si l'on en juge par les correspondances d'Athènes, les relations se tendent de plus en plus entre la Grèce et la sublime Porte. L'entrée des journaux grecs est sévèrement interdite, quelle que soit leur provenance.

Un combat aurait eu lieu près de Gonja.

La presse anglaise ne rêve plus que réorganisation militaire, milice, volontaires, landwehr, etc., et même invasion de la Grande-Bretagne. Le Times d'hier remet sur le tapis le spectre de cette éventualité qui empêche si souvent nos voisins de dormir, et il part de là pour conseiller de prendre au plus tôt les mesures les plus effi-

caces pour cuirasser et protéger le Lion britannique en vue du péril possible.

On attend avec curiosité, mais sans trop d'anxiété à Londres, la grande manifestation des réformistes annoncée pour le 3 décembre. Le chiffre d'un million donné comme celui des assistants sur lequel comptait la ligue, est erroné. Le Times le rectifie aujourd'hui et dit qu'il s'agit seulement de 200,000 personnes.

Le silence est toujours le même dans les régions officielles au sujet du Mexique. Les journaux de Paris semblent accepter comme fait accompli le départ de l'Empereur Maximilien. Un journal de Trieste va plus loin : il annonce que Sa Majesté est attendue dans le courant de décembre ; ce qui ferait supposer que l'on savait d'avance en Europe l'incident qui allait se produire à Mexico.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Il y a deux points en Europe d'où nous arrivent, chaque jour, les impressions les plus contradictoires, au sujet de projets de conciliation unanimement approuvés en Europe ; nous voulons parler de Peste et de Rome. Il est impossible que la nation magyare n'aboutisse pas à une entente devenue inévitable avec la maison de Habsbourg, de même qu'on ne saurait douter de la réconciliation de l'Italie catholique avec le Saint-Siège ; et cependant l'esprit de parti fait rage, pour ajourner et entraver ce double événement.

L'Autriche et la Hongrie ne peuvent vivre et prospérer qu'à l'aide de la conciliation ; le Saint-Siège ne saurait rester éternellement l'ennemi de l'Italie, et cette dernière sait très bien que ses récents triomphes doivent recevoir, pour être durables, la suprême sanction que tient dans ses mains vénérables le souverain Pontife. Tous ces

sentiments religieux ou patriotiques tendent vers le même but et ne peuvent manquer d'avoir la même fin : un traité d'amitié loyal et durable.

Les dernières dépêches de Peste nous disent que le parti Deak a tenu, ces jours-ci, des conférences dans lesquelles il a décidé qu'il accepterait le rescrit royal, mais seulement comme base d'une transaction ultérieure. La gauche a pris à l'égard du rescrit une attitude négative, et l'on s'attend à une lutte parlementaire sur la question de savoir si le rescrit doit être remis ou non, à la sous-commission ; mais le parti Deak est pour la première alternative et l'on ne doute pas qu'il ne soit appuyé par les vœux de la nation. On est convaincu, d'ailleurs, que le gouvernement fera encore des concessions essentielles.

D'autres dépêches nous font par d'un article violent du Journal de Rome contre la récente circulaire du baron Ricasoli. Ces attaques donneraient peu d'espoir aux hommes de conciliation si l'on ne tenait compte que de la pensée de celui qui les a formulées ; mais d'autres avis nous donnent l'assurance que le chef de la catholicité se maintient dans des idées plus sereines. M. le général Fleury est allé porter au gouvernement de Victor Emmanuel les paroles de la France ; peut-être ira-t-il bientôt les faire entendre aussi au Saint-Père, et dès lors il ne sera plus permis à la feuille romaine que nous venons de signaler, de dire avec une colère qui serait désormais insensée, que les assurances données au Souverain Pontife, sont des filles de l'hypocrisie et du mensonge.

HAVAS.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Trieste, 25 novembre.

Le paquebot du Levant a apporté des avis de Calcutta du 19 octobre. La révolution était terminée dans l'empire Bismarck. Le commissaire britannique, envoyé dans ce pays, était de retour. La conclusion d'un nouveau traité entre l'Angleterre et la Bismanie était imminent.

Corfou, 24 novembre, soir. (Télégramme de source Grecque)

Coroneos et Korata ont battu les Turcs. Ceux-ci auraient eu, dit-on, 3,000 morts et 2,000 prisonniers. Les insurgés auraient été également victorieux près d'Askyphes. Mustapha-Pacha aurait été rappelé et remplacé par Oumer-Pacha.

embaumé des parfums de la rose, la terre métarmorphosée en un nuage d'or sur lequel elle flottait, et le ciel en un soleil ardent qui lui communiquait sa chaleur.

« Cyrille ! » s'écria-t-elle tout à coup en étendant les bras ; mais ils retombèrent inertes. Son extase fit place à l'horrible réalité. Brisée, anéantie, comme un prisonnier qui revoit les murs de sa prison oubliés un instant au délicieux contact du grand air, Berthe entra sous le joug de sa position terrible, en adressant au ciel cette humble supplication : « Enseignez-moi l'oubli, mon divin maître !... »

Mais il était trop tard : elle n'oublia plus !

La suite au prochain numéro.

L'ILLUSTRATION

Le mois de Novembre nous fait assister au défilé traditionnel des Almanachs. Au premier rang de ces publications indispensables se place assurément l'Almanach de l'Illustration 24me année qui justifie, cette année encore, par le nombre et le choix des gravures qu'il contient et par l'intérêt qui s'attache aux nombreux sujets d'actualité qu'il traite, la préférence que lui a toujours accordée le public. Ephémérides, souvenirs de la guerre de 1866 armements nouveaux, événements mémorables, beaux-arts, curiosités archéologiques, tout se trouve résumé dans cette intéressante publication. On sait que la collection de l'Almanach de l'Illustration est devenue fort rare. Ce fait nous dispense d'un long commentaire et ne doit pas surprendre, quand on pense que chacun de ces Almanachs présente l'histoire générale et pittoresque de l'année dont il porte le millésime — L'Almanach de l'Illustration pour 1867 forme un beau volume grand in-8o magnifiquement illustré et doré sur tranches. Prix : 1 fr., par la poste 1 fr. 10 c. — En vente aux bureaux de l'Illustration, 60, rue Richelieu, Paris.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 28 novembre 1866.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

Mme LA Cécile HAHN-HAHN

COMME PREMIER

VII. — Suite.

« Oh ! laissez-moi, ne me parlez pas ainsi, pas en ces termes, pas sur ce ton ! Vous voyez bien que je ne puis supporter des émotions pareilles » Elle changea de couleur et son visage devint gracieux par l'expression de timidité douce, presque tendre, qui, à son insu, remplaça son sérieux habituel.

Cyrille la considérait avec un ravissement indicible. Oh ! elle m'aime ! elle m'aimera ! disait son cœur palpitant. Et, sans égard pour l'humble prière de la jeune femme il dit, avec la barbarie d'un amour égoïste : Nous nous séparons, Berthe ; peut-être ne nous reverrons-nous jamais ! donnez-moi votre main... comme adieu.

Elle pencha la tête pour cacher ses larmes, et elle La reproduction est interdite.

lui tendit lentement et timidement une main que n'avait jamais pressée celle d'aucun homme. Cyrille posa son autre main sur celle de Berthe, comme s'il voulait la préserver et la garder éternellement comme un joyau. Mais la petite main trembla entre les siennes, comme un oiseau craintif qui vient d'être pris.

« Nous ne nous reverrons pas, dit-il à voix basse et le cœur oppressé ; un baiser, Berthe ! »

Mais elle dégagait vivement sa main, écarta les cheveux qui tombaient sur son front, refoula ses larmes et répondit avec fermeté ; « Assez, comte ! Je ne vous comprend plus ; j'ignore si vous vous comprenez vous-même ; mais, ce que je sais bien, c'est que vous ne me comprenez pas — au moins en ce moment.

Peut-être est-ce ma faute. Mais rappelez-vous les paroles que vous m'adressiez tout-à-l'heure ; rappelez-vous qu'elle femme vous avez reconnue en moi j'usqu'à présent ; c'est bien cette femme-là que je suis, et j'espère que Dieu m'accordera la grâce de rester toujours la même. Je pleurais, j'étais saisie de tristesse et d'angoisse, parce que vos paroles portaient dans mon âme je ne sais quel chagrin cuisant et inconnu ; et c'est fort mal à vous d'avoir voulu m'attendrir plus encore que je ne l'étais déjà sans raison.

« Il se peut que j'aie tort. Pardon ! » dit humblement Cyrille, redevenu maître de lui-même.

Berthe sentit instinctivement que cette humilité le rendait bien plus dangereux ; elle répondit avec précipitation :

« Je vous pardonne de tout mon cœur. Adieu, comte ! »

« Il n'y a pas une demi-heure que je suis au-

Le vapeur *Panhellenien* a amené, de nouveau, à Candie, des volontaires venant de Paros.

Vienne, 26 novembre.

Les journaux de ce matin publient le projet d'adresse adopté par la commission de l'adresse de la Diète de la Basse-Autriche. Ce projet prie respectivement l'Empereur de convoquer le Reichsrath.

Vienne, 26 novembre.

Des informations de Pesth assurent que les chances d'arrangement augmentent.

Florence, 26 novembre.

Les journaux annoncent que M. Vegezzi retournera prochainement à Rome avec une mission du gouvernement italien.

Venise, 27 novembre, matin.

Les résultats connus des élections de députés au Parlement italien par les provinces vénitiennes sont jusqu'à présent favorables au parti modéré.

Saint-Petersbourg, 26 novembre.

Le ministère de la guerre a ouvert un grand concours pour la transformation de 162,000 fusils de percussion en fusils se chargeant par la culasse. Les travaux devront être exécutés à St-Petersbourg, Moscou, Kiew, Odessa, Wilna et Varsovie.

L'administration de l'artillerie et le ministère de la guerre recevront les offres jusqu'au 28 novembre (9 décembre).

Revue des Journaux

Le *Moniteur* annonce que l'Empereur a reçu les adresses de remerciement votées par un grand nombre de communes auxquelles S. M. avait envoyé par ses aides de camp des secours et des consolations à la suite des inondations.

Dans un article où M. J. Cohen jette un coup d'œil rétrospectif sur les diverses phases qui ont marqué notre intervention au Mexique, le journal la *France* insiste sur ce point que la responsabilité de la situation actuelle ne doit pas être déplacée :

« Le gouvernement de l'Empereur avait conçu une grande chose. Il en a poursuivi la réalisation avec une persévérance digne de la grandeur du but et une élévation de vues digne de la politique de la France.

L'armée, de son côté, a accompli sa mission avec sa bravoure traditionnelle. Au Mexique, elle a ajouté de nouveaux lauriers à la couronne de sa gloire. Elle ne se retire devant aucun ennemi vainqueur ni devant aucune menace; elle quitte le Mexique parce qu'une volonté supérieure l'empêche d'achever son œuvre.

« Cette volonté, c'est celle du pays qui, dans toutes les occasions, a exprimé le désir qu'on mit un terme à l'expédition mexicaine; c'est celle de l'opinion qui s'impose aux pouvoirs publics et au souverain, et qui, suivant une parole auguste, « doit toujours remporter la dernière victoire. »

« Voilà la vérité, et, s'il est possible de l'envisager sans tristesse, il faut du moins l'envisager sans passion. »

Le *Monde* fait, lui aussi, de la politique rétrospective.

« Le bouleversement de l'Eglise, écrit M. Coquille, a été tenté en 1848. La révolution voulut d'abord s'emparer du Pape. A peine élu, Pie IX reçut d'enthousiastes ovations, tous les journaux en retentirent, il ne pouvait faire un pas sans être acclamé de couronnes et de coups d'encensoir. Son nom était mêlé à la régénération, à la liberté, à l'indépendance de l'Italie. Il y a mieux : on lui attribuait tout l'honneur de ce mouvement révolutionnaire. La vérité est que Pie IX se trouva en très peu de temps captif de ces thuriféraires. Il s'échappa de leurs mains en 1848. Dans ce pays d'Italie si éminemment catholique, la révolution n'avait de chances de succès qu'en s'abritant sous des formes religieuses. Si le peuple eut quelque illusion elle fut de courte durée. Aujourd'hui, ces mêmes révolutionnaires supplient Pie IX de revenir au milieu d'eux. Ils persistent à mêler l'Eglise catholique à leur révolution. La réforme porte donc autant sur l'Eglise que sur la société civile. Et quand ils parlent de la liberté qu'ils accorderont au Souverain Pontife, ils se moquent d'eux-mêmes et de leur public. Ils ont d'abord inventé l'Eglise libre dans l'Etat libre, ils songent maintenant à réformer l'Eglise. C'est ainsi qu'autrefois on commença par donner la liberté forcée aux moines et aux religieuses de France. De cette liberté à la confiscation des biens des convents il n'y avait pas loin; la guillotine fut le 3^e acte. »

Décidément le *Monde* qui se souvient si bien des choses d'une autre époque, ne veut pas se rappeler que « la protection morale reste acquise, après le départ de nos troupes, à la papauté; et or, de la protection morale au retour de la protection matérielle, si elle devenait une nécessité, la distance est courte.

Un correspondant du *Siccle*, M. Vilbort, lui trace de la situation actuelle de Venise un tableau dont les teintes sont toutes couleur de rose :

« L'état politique des vénitiens, écrit-il, atteint en ce moment à la perfection même.

Ils ne sont point divisés par les partis, et c'est à peine si on pourrait signaler parmi eux quelques nuances d'opinion; ils sont en possession de toutes les libertés, ils ont été et iront au scrutin sans avoir à subir la pression d'aucun préfet, ils fondent tous les journaux qu'ils veulent sans cautionnement ni autorisation préalable; ils se réunissent partout où cela leur fait plaisir pour y débattre librement la question du jour, et ils n'ont point à craindre qu'une écharpe quelconque apparaisse entre deux grands sabres pour y mettre le holà.

« Une si remarquable absence de tout dissentiment et une aussi rare unité de vues dureront-elles toujours? Ce serait vraiment trop beau et trop au-dessus de la faiblesse humaine. Mais il faut constater que cette perfection existe à l'heure présente, et c'est le plus touchant et le plus noble spectacle que celui de tout un peuple étroitement uni hier dans l'esclavage, aujourd'hui dans la liberté, et qui aspire de toutes ses forces à sa régénération. »

Pour extrait : A. Layton.

ADRESSE A L'EMPEREUR.

L'Empereur a reçu des membres du Conseil général de la province d'Alger, l'adresse suivante :

Sire,

Un fléau a dernièrement frappé l'Algérie. Votre Majesté a daigné placer son nom, celui de l'Impératrice et du Prince impérial, à la tête d'une souscription pour venir en aide aux victimes de l'invasion des sauterelles.

Plus les exemples viennent de haut, plus ils se propagent, et les secours que nous leur devons soulageront bien des misères.

Toutes les autorités civiles et militaires de l'Algérie ont réalisé d'efforts pour conjurer le désastre. L'armée y a apporté son concours avec le dévouement le plus empressé, et la sympathie qui unit la population civile à l'armée en est devenue encore plus étroite. Lorsqu'une calamité publique vient à éclater dans une partie de votre empire, les premières consolations, les premiers secours sont toujours envoyés ou portés par Vos Majestés aux populations affligées.

Le Conseil général présente l'hommage de sa gratitude à l'Empereur, à l'Impératrice et au jeune prince que vous élévez dans vos sentiments et vos idées, que vous associez à vos bienfaits et que, dans notre amour nous confondons avec Votre Auguste personne.

Nous sommes avec le plus profond respect,

Sire, etc. (suivent les signatures).

Extérieur.

MEXIQUE.

A défaut de *Moniteur*, dont la réserve est parfaitement explicable, le *Mémorial diplomatique* nous apporte d'importantes indications au sujet du Mexique et de l'Empereur Maximilien.

D'après la feuille autrichienne, le jeune souverain aurait été, jusqu'au 10 octobre, résolu à tenir tête à l'orage. C'est alors qu'il aurait appris, presque simultanément, la maladie de l'Impératrice Charlotte, la mission du général Castelnau et les dispositions hostiles du cabinet de Washington. Ici nous laissons parler le *Mémorial* :

« Après s'être empressé de transmettre par le télégraphe ses instructions à Miramar, Sa Majesté Maximilien I^{er}, en proie à l'accablement le plus profond, se renferma pendant deux jours au château de Chapultepec, où il ne reçut personne. C'est dans la journée du 21 qu'il rentra dans sa capitale. Ayant mandé le maréchal Bazaine, il fit valoir l'urgence de prendre un parti en présence de la mission du général Castelnau coïncidant avec la déclaration faite dans un meeting par M. Seward, ministre des affaires étrangères aux Etats-Unis, qu'avant la fin de l'année il n'y aurait plus un seul soldat français sur le territoire mexicain.

« L'Empereur ajouta qu'avant de s'arrêter à une résolution définitive, il avait besoin de se recueillir : c'est pourquoi il allait se retirer à Orizaba, où il serait d'ailleurs plus à portée des nouvelles d'Europe, impatient qu'il était d'être rassuré le plus tôt possible sur l'état de l'Impératrice. En effet, il remit le même jour, le pouvoir entre les mains du maréchal Bazaine, sans toutefois abdiquer, puis il partit pour Orizaba. »

Jusqu'ici les renseignements sont donnés comme positifs. Ce qui va suivre est plus conjectural, mais dans le même sens d'une résolution extrême. Le journal *La France* ayant annoncé le prochain embarquement de S. M. Mexicaine, le *Mémorial* ajoute :

« Nos informations ne nous permettent pas de douter que la France ne soit bien près de la vérité lorsqu'elle considère le départ de l'Empereur du Mexique pour l'Europe comme un fait très-probable, peut être même accompli en ce moment. Les ministres qui, après que l'Empereur eut quitté la capitale, avaient offert leur démission collective, ont, sur les instances du maréchal Bazaine, repris la direction des affaires. »

Donc, selon toute probabilité, il y a en ce moment un interrègne au Mexique. Puisque l'événement devait arriver, mieux vaut que ce soit aujourd'hui que demain. On va voir ce qui sortira de la restauration de Juárez et du rétablissement d'un régime qui, du plus admirable pays qui soit sur le globe, avait fait une terre désolée, où personne n'était sûr ni de sa bourse, ni de sa vie.

Quant à la France, elle a agi dans cette entreprise selon la justice et selon l'honneur. En tenant ce langage, nous sommes sûrs, vanité à part, de devancer l'histoire.

Le *Cosmopolitan* d'aujourd'hui expose, relativement à la question mexicaine, une combinaison dont nous lui laissons toute la responsabilité. La voici :

« Nous apprenons avec plaisir qu'il est question d'une combinaison pour la solution satisfaisante de la difficulté mexicaine. Cette combinaison, si elle se réalisait, serait à l'avantage de tous. En voici l'aperçu :

« Le Mexique vendra un cinquième de son territoire du Nord aux Etats-Unis. La ligne sera tirée du port de Intorh sur le Rio Grande au port de Guymas

sur le golfe de Californie. Le Mexique recevra, pour cette cession, 350 millions de dollars, dont 135 millions seront versés à la France et la balance sera partagée entre les autres créanciers. Puis, l'Empereur Maximilien, s'il veut rester et si les mexicains désirent le garder, pourra établir et consolider son gouvernement, gagnant en force militaire et politique ce qu'il perdra en territoire. Les Etats-Unis, en vertu de cette combinaison, gagneront de quoi satisfaire leur soif d'agrandissement, la France touchera son indemnité et le Mexique pourra liquider ses dettes et vivre sous un gouvernement sage et stable. »

ITALIE.

Une correspondance de Rome, en date du 17 novembre contient les intéressants détails qui suivent :

« Le parti pontifical n'est plus aussi alarmé que ces jours derniers ; il commence à croire ou à espérer qu'aucune révolution n'aura lieu à Rome après le départ des Français et que l'ordre public ne sera pas troublé. Or, il est certain que les soldats italiens pénétreront dans ses Etats, ce qui n'aura pas lieu.

« Le gouvernement italien entend non-seulement ne pas envahir le territoire pontifical, mais encore ne permettra aucune incursion de volontaires. Voilà pourquoi on a changé les sous-préfets des villes situées sur les frontières de l'Etat romain, en mettant à leur place des hommes énergiques. Ces derniers ont l'ordre de surveiller les garibaldiens et de les interner dans le royaume. La France doit abandonner Rome et l'Italie ne doit pas l'occuper. Voilà l'esprit de la convention.

« Le Saint-Père a ordonné au préfet de la Congrégation du concile d'adresser une circulaire aux évêques catholiques de tous les pays pour les inviter à venir à Rome célébrer le 29 juin 1867, l'anniversaire centenaire de la mort de St Pierre. Ce fait prouve que le Saint-Père n'entend pas abandonner Rome. Du reste, la plupart des évêques regardent le départ du Pape comme un grand malheur à la fois pour l'Italie et pour le catholicisme. »

LES APPREHENSIONS ROMAINES.

Une correspondance de Rome signale certains faits qui, après le rappel des troupes françaises, pourraient provoquer de l'agitation parmi la population romaine, indépendamment de toute action extérieure.

« L'occupation française du Patrimoine de Saint Pierre occasionne, chaque année, dit le correspondant romain, une circulation d'environ douze millions de francs, desquels profitent les sujets du Pape; or, cette importante ressource s'éteindra complètement dès que les troupes françaises auront été rapatriées.

« C'est un fait constant que les habitants de Rome vivent principalement de l'affluence des étrangers que la Ville Eternelle attire de toutes les parties du monde. On évalue à 24 millions de francs en moyenne la somme que les étrangers y laissent chaque année. On peut prévoir qu'après le départ des troupes françaises cette affluence diminuera considérablement, et avec elle, les ressources de la population.

« La pénurie de l'argent aura pour conséquence l'enchérissement des vivres, de sorte qu'après l'embarras financiers viendront se joindre les difficultés alimentaires. Quelque grand que soit l'attachement des Romains pour le Pape, il y a lieu de craindre que les souffrances dont ils sont menacés dans un prochain avenir ne provoquent des manifestations, que le parti unitaire ne manquera pas d'exploiter. »

Pour extrait : A. Layton

Nouvelles du jour.

Les nouvelles de Rome sont contradictoires. Tandis que dans un certain groupe d'opinions tout rapprochement entre Rome et Florence est regardé comme impossible, d'autres personnes, jusque dans l'entourage du Saint-Père, ne désespèrent point d'une transaction. Elle pourrait d'ailleurs, au point de vue du Saint-Siège, répondre aux nécessités présentes sans engager autrement l'avenir et, par conséquent, sans placer Sa Sainteté Pie IX dans une situation compromettante pour son caractère et ses antécédents politiques.

Dans ce dernier ordre d'idées, une lettre de Rome annonce que le Souverain Pontife va donner des titulaires aux évêchés vacants de l'Italie. Les prélats réfugiés à Rome depuis plus ou moins longtemps, quittent cette capitale pour retourner, avec l'autorisation de Sa Sainteté Pie IX dans leurs diocèses respectifs.

Ces informations sont loin de confirmer les bruits de dissentiment obstinés répandus par certaines correspondances et auxquels le *Journal de Rome* lui-même donne une regrettable publicité.

Plusieurs bâtiments de guerre étrangers sont attendus à Civita-Vecchia.

Il paraît certain qu'un grand concile aura lieu à Rome, le 29 juin 1867. Si ce dessein est, comme on l'assure, arrêté par Sa Sainteté Pie IX et même annoncé dès à présent aux évêques catholiques dispersés sur tout le globe, il dément implicitement les bruits de départ et d'exil répandus et accueillis avec trop de complaisance de l'un et de l'autre côté des Alpes.

« La haute commission militaire s'est réunie hier au ministère de la guerre. Elle se rendra vers la fin de la semaine prochaine à Compiègne, pour délibérer sur l'ensemble du projet de réforme à soumettre au conseil d'Etat et au Corps législatif.

« Jeudi est arrivé à Compiègne, par le chemin de fer, une nouvelle voiture à vapeur de M. Lotz fils aîné, de Nantes, qui a l'espoir de faire fonctionner devant l'Empereur, cette locomotive routière. Dans quelques jours, elle se transportera à Beauvais, en suivant la route départementale.

« Un imposant pétitionnement s'organise

dans un grand nombre de communes de la Belgique, en vue d'obtenir, on ne le devinera pas en mille, la suppression de l'article 638 du nouveau code pénal, qui punit les combats de coqs.

« Dans les fouilles opérées au Louvre, on a trouvé un coffret de fer rempli de chartes et de diplômes de parchemin. Ces intéressants monuments qui remontent au 13^e siècle, ont été confiés à un de nos plus habiles paléographes, membre de l'Institut. Le plus grand secret est observé et le savant chargé de déchiffrer ces parchemins a promis de ne révéler les résultats de son travail que lorsqu'il l'aurait absolument terminé. La plus grande activité a été recommandée et le public saura bientôt à quoi s'en tenir sur ces mystérieux documents.

« La hausse des céréales se généralise et s'accroît. Les avis télégraphiques transmis des divers points de l'Empire constatent, pour les marchés tenus le samedi 24 novembre, une augmentation de 75 c à 1.25 par hect. de froment. L'avoine est très demandée et en hausse.

« On compte en France maintenant 17,504 compag^{ies} industrielles qui ont émis 22,081,112 actions représentant un capital fictif de 5,371,122,411 fr.

« Un missionnaire numismate est parvenu à réunir une collection complète de monnaies chinoises depuis l'an 245 avant l'ère chrétienne, jusqu'à la dynastie actuelle. Les pièces les plus anciennes sont de formes très bizarres; quelques-unes imitent, par exemple un rasoir, une pagaie, etc. Cependant, la forme circulaire est la plus commune. Elles portent un tron au centre afin de pouvoir être enfilées et attachées ensemble.

« An nombre des projets de loi qui se sont soumis aux Chambres, dans le cours de la prochaine session, figurent d'importantes modifications au régime pénitentiaire. Il serait question d'abandonner tout à fait le système cellulaire et de développer dans la plus large mesure possible les établissements pénitentiaires consacrés au travail agricole. On ne laisserait subsister dans l'intérieur des villes que de simples dépôts de détention préventive.

Pour extrait : A. Layton.

Les journaux d'Algérie annonçaient que la maladie de Mgr Pavy n'avait rien perdu de sa gravité. Le *Mémorial de la Loire* annonce ainsi sa mort :

« Mgr Pavy, deuxième évêque d'Alger, a succombé aux fatigues de son ministère, aggravées par le climat africain.

« Avant-hier, une dépêche télégraphique a annoncé sa mort à ses parents, qui habitent Roanne, où lui-même était né, en 1808, d'une famille de mariniers.

« En 1838, étant vicaire à Lyon, il avait été nommé professeur à la Faculté de théologie dont il devint le doyen; et, en 1846, une ordonnance royale lui conféra le siège d'Alger, où il emmena toute une colonie de prêtres appartenant au diocèse de Lyon, et par conséquent à nos contrées.

« Il possédait la double éloquence de la plume et de la parole.

« Grâce à ses instances et à ses démarches, l'évêché d'Alger est sur le point d'être érigé en archevêché. »

Chronique locale.

La fanfare de St-Cécile a joué dimanche dernier, pendant la messe, dite à son intention, à l'Eglise St-Urcisse, plusieurs morceaux de son répertoire. L'enceinte était comble. Chacun a pu constater les progrès que, sous un chef habile, la Société instrumentale de Cahors fait tous les jours. L'interprétation des morceaux d'harmonie a été irréprochable, et l'on a entendu avec un plaisir croissant : *Les basses enchantées* marche, *Hélène* fantaisie, *Andante* pour l'élévation, *L'Amour au village* fantaisie, *le Vainqueur* pas redoublé. Au retour de la messe, suivie d'une foule énorme, la St-Cécile, bannière déployée, se rendant au banquet, a joué avec un *brio* remarquable la *Lisette de Béranger*.

Le banquet annuel de l'Orphéon de Cahors, a eu lieu dimanche dernier. Plus de cent membres actifs ou patrons étaient réunis. M. le Préfet avait présidé, si des travaux pressants ne l'en avaient empêché. Plusieurs toasts ont été portés : à l'Empereur ; à M. le Préfet ; à M. le Maire ; à M. le Président de la Société orphéonique ; à M. le Procureur impérial et à M. Fenouillet, directeur des études de la Société. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les éloquentes paroles prononcées en cette circonstance.

Le bal donné à la société Cadurcienne par les Orphéonistes a été superbe. Décoration magique de la salle, tourbillon de bérêts multicolores, essaim de jolies danseuses, musique enivrante, et *enlevante*, tout contribuait à rehausser l'éclat de cette soirée dansante si gracieusement offerte à la jeunesse de la ville par nos chanteurs.

Conseil Général

SESSION DE 1866

Séance du 29 août 1866 (Suite).

Il était donc du plus impérieux devoir de l'administration de se préoccuper de porter un remède radical à une situation devenue intolérable, et dans ce but, elle fit rédiger un projet de restauration s'élevant à 42,000 fr., à répartir en plusieurs années.

Pour parer à la dépense, l'administration a jugé convenable de ne pas grever outre mesure le budget de 1867, aussi n'a-t-elle inscrit à la 4^e section du dit budget, que la somme de 10,000 fr.

Le gouvernement, en accordant au département du Lot, la somme de 110,000 fr. dans la répartition du fonds commun, ne s'est-il pas, du reste, impressionné de cette pensée, qu'il entendait encourager spécialement l'accomplissement d'une œuvre de première nécessité? Et les propositions de l'administration, en vue de cette répartition, n'ont-elles pas dû influencer sur la détermination prise?

M. le Préfet ajoute que les évènements qui se sont produits, font surgir une double responsabilité; la première, vis à vis de la société qui réclame impérieusement le respect de la loi pénale. — Le département n'a-t-il pas été témoin de cette affligeante circonstance d'un évadé, au sortir même de la prison, finir la vie par un suicide, quelques jours avant le moment où il devait rendre compte des crimes dont il était accusé, devant la justice du pays?

La seconde responsabilité, est celle de la sûreté publique. N'est-il pas avéré, qu'un individu ne cherche à opérer son évadement, que lorsqu'il est sous le coup de la loi qui va le frapper sévèrement? N'est-il pas déjà criminel, et l'espérance de l'impunité ne doit-elle pas le porter à commettre de nouveaux excès et même de nouveaux crimes, le vol, l'assassinat, pour parvenir plus sûrement à son but définitif? Dans ces conditions, la vie des citoyens n'est-elle pas exposée?

Ainsi, la responsabilité est trop grave pour que l'administration départementale ne la déclare d'une manière absolue.

Au nom de la justice et de la sûreté publique, la proposition d'ouverture d'un crédit de 10,000 fr., ne peut être que maintenue.

Après ces observations, les propositions de la Commission sont mises aux voix et adoptées par le Conseil.

En présentant son rapport sur le Sous-Chapitre 4, un membre de la 2^e Commission fait observer que, dans sa dernière session, le Conseil général inscrit au budget de 1866, un crédit de 2,700 fr. qui devait être affecté à des réparations extraordinaires au mobilier de la Préfecture, mais que l'emploi de ce crédit a été suspendu parce qu'il a paru nécessaire d'en consacrer une partie à l'acquisition de certains objets d'une utilité reconnue, en sorte que cette somme serait encore disponible. M. le Préfet propose de la diviser en deux parts, de laisser celle de 1,458 fr. 50 cent. à son affectation primitive, et d'affecter les 1,241 fr. 50 c. à des acquisitions indiquées dans le rapport de M. l'Architecte, qui se trouve joint au dossier. M. le Préfet propose en outre de faire deux parts de cette dernière somme, dont la première, s'élevant à 558 fr. 09 c., serait affectée au complément du mobilier et la seconde de 689 fr. 41 c., serait destinée au renouvellement des meubles aujourd'hui hors d'usage, et qui doivent être rayés de l'inventaire, comme se trouvant sans valeur.

Conformément à l'avis émis par la 2^e Commission, le Conseil adopte ces propositions et décide que le crédit de 2,700 francs, inscrit au budget de 1866 pour réparations extraordinaires au mobilier de la Préfecture, et dont l'emploi avait été suspendu, soit distribué de la manière suivante :

Table with 2 columns: Acquisition, Amount. Includes 'pour complément' (552 fr. 09 c.) and 'pour renouvellement' (689 fr. 41 c.).

Pour réparations extraordinaires..... 1,458 fr. 50 c. somme égale..... 2,700 fr. 00 c.

Le Conseil alloue, en même temps, tous les autres crédits inscrits au sous-chapitre 4 tels qu'ils ont été proposés par M. le Préfet.

A l'occasion d'une somme de 300 fr. demandée pour porter à 7,926 fr. la valeur du mobilier de la sous-préfecture de Figeac, dont la valeur légale devrait être de 8,000 fr., un membre s'étonne qu'après les sommes considérables votées par le Conseil, ce mobilier n'ait pas encore atteint le taux fixé par les règlements; mais sur l'observation faite par un autre membre, qu'une disparition de ce mobilier a été constatée sous l'administration de M. de Bessonnies, ancien sous-préfet de Figeac, que c'est même un des griefs reprochés à cet ancien fonctionnaire par le Conseil général, cet incident n'a pas d'autre suite.

Sur la proposition qui lui en est faite par un membre de la 2^e Commission, le Conseil vote le sous-chapitre 8 et alloue tous les crédits qui s'y trouvent inscrits qui s'élèvent à la somme de 40,465 fr.

Palais de Justice de Cahors. — Entreprise Berneau.

Il est donné communication, au Conseil général, du rapport de M. le Préfet, sur la situation de l'entreprise du sieur Berneau, adjudicataire des travaux de construction du nouveau Palais de Justice de Cahors. Il résulte de ce document que la transaction que faisaient espérer les pourparlers dans lesquels on était entré avec cet entrepreneur, au sujet du règlement du décompte de son entreprise, ne s'est pas réalisée. Ce décompte avait été réglé par M. l'Architecte, à 293,076 fr. 55 c.; mais il n'a pas été accepté par M. Berneau qui l'élevait à 378,953 fr. 10 c. L'augmentation de 85,876 fr. 45 c. qu'il réclame, proviendrait d'erreurs matérielles au décompte général de l'architecte, d'augmentation sur les prix de la taille de la pierre, enfin d'une indemnité réclamée à raison de travaux que l'administration aurait fait exécuter en régie. Le Conseil de Préfecture, saisi de la question, a décidé qu'il serait procédé à une expertise contradictoire seulement, pour constater les erreurs matérielles qui pourraient exister dans le décompte arrêté par les agents de l'administration; le surplus des réclamations du sieur Berneau a été rejeté pour cause de déchéance. Cet arrêté a été notifié à l'entrepreneur qui n'a pas encore fait savoir s'il voulait accepter cette décision ou bien se pourvoir au conseil d'Etat.

Vœux généraux des Conseils d'arrondissement.

Un membre de la 3^e Commission soumet au Conseil général les vœux émis par les divers conseils d'arrondissement du département.

Postes. — Courrier direct sur Cazals.

Le Conseil d'arrondissement de Cahors a émis le vœu qu'il fut établi un courrier direct et journalier pour le service postal dans le canton de Cazals.

Le Conseil appuie ce vœu qui donnera satisfaction aux désirs manifestés par les habitants des cantons de Cazals et de Cazals.

Bureau de distribution à St.-Matre.

Le Conseil général appuie aussi le vœu émis par le même conseil d'arrondissement pour l'établissement d'un bureau de distribution à St.-Matre, canton de Montcuq.

Puy d'Issolud. — Fougilles.

Le conseil d'arrondissement de Gourdon a émis le vœu que des ressources suffisantes fussent affectées à la conservation des travaux effectués et des découvertes récemment faites au Puy-d'Issolud.

La suite au prochain numéro.

Par arrêté en date du 22 novembre courant, S. Exc. M. le Ministre des Finances a élevé à la 4^{me} classe M. Darquier, percepteur de 5^{me} classe à Maxou

M. le ministre de la guerre a adressé, ces jours derniers, la circulaire suivante aux intendances départementales :

« Le corps expéditionnaire du Mexique, tout entier, doit rentrer en France dans les premiers mois de l'année prochaine.

« Je vous charge, en conséquence, de prescrire aux conseils d'administration des corps de troupes stationnés dans vos divisions, et qui ont des portions employées au Mexique, de cesser dès à présent tout envoi d'effets sur ce pays.

Les colis qui auraient été expédiés sur St-Nazaire avant la réception de la présente dépêche, ne devront être embarqués sur le paquebot du 17 novembre courant, que si l'envoi des effets qu'ils contiennent a un caractère d'urgence absolue.

INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS

12^e Liste. Commune de Saint-Projet.

- MM. Barras Jean, maire 2 fr. Boyé Pierre, conseiller 2 fr. Constans Jean id. 2 fr. Barruel Baptiste id. 2 fr. Montfort Louis, adjoint 2 fr. Constans Guillaume, conseiller, 2 fr. Courtiol Jean id. 2 fr. Constans dit Boursier id. 2 fr. Baillagou François id. 50 c. Libet Pierre, propriétaire 1 fr. Courtiol Jean, cultivateur 50 c. Fageolles Auguste, forgeron 50 c. Hébrard Jean, cultivateur 50 c. Les religieuses 3 fr. Delmas Jean, aubergiste 1 fr. Guillard Antoine propriétaire 1 fr. Salvat Jean, tailleur 50 c. Cuffit Jean, prop. 1 fr. Roques Jean, cultivateur, 50 c. Libet Pierre, cultivateur 50 c. Constans Antoine, cordonnier 50 c. Dubreil Antoine 1 fr. Libet, propriétaire, 1 fr. Constans Guillaume, limonadier 50 c. V^e Roques François 25 c. Constans Pierre, forgeron 1 fr. Penmet Pierre prop. 1 fr. Libet Antoine, cult. 50 c. Boy Pierre, cult. 50 c. Courtiol Jean, cult. 50 c. Mazet Guillaume, cult. 75 c. Pebeyre Pierre, cult. 50 c. Chavanie Antoine, tisserand 20 c. Vigie Jean, cult. 50 c. Coustou Pierre, limonadier, 50 c. Pebeyre Antoine, cultivateur, 50 c. Doumère Etienne, cultivateur 50 c. Delgal Guillaume, prop. 1 fr. Rouquie Guillaume, métayer 50 c. Courtiol Jean, cult. 50 c. Cambonie Louis, id. 50 c. Libet André id. 40 c. Malignoyard Antoine id. 40 c. Cambonie Jean id. 50 c. Teulat François, charbon 25 c. Fugnet Jean, fournisseur 50 c. Courtiol Antoine, cultivateur 50 c. Jany Etienne id. 75 c. Constant Jean-Louis, id. 50 c. Constans Antoine id. 50 c. Doumère Etienne id. 50 c. Gard Jean id. 50 c. Malignoyard Pierre id. 50 c. Cambonie Marguerite 50 c. Vézini Jean cult. 50 c. Bastin Jean 50 c. Delpech Jean 50 c. Malignoyard Guillaume 50 c. Bonnet Baptiste 50 c. Boy Antoine 50 c. Constans Antoine 50 c. Boye Pierre 75 c. Malignoyard Jean 50 c. Constans Antoine 50 c. Constans Raymond 25 c. Bornes Louis 25 c. Roques Antoine 75 c. Constant Jean 50 c. Roques Guillaume 25 c. Albressac Bertrand 35 c. V^e Malignoyard 25 c. Tocaven Louis 50 c. Guillard Pierre 50 c. Malignoyard Antoine, prop. 1 fr. Lamartinière Jean 25 c. Baillagou Pierre 30 c. Roques Antoine 25 c. Albressac Gérard 50 c. Dissac Jean 1 fr. Aymard Baptiste 50 c. Bourdarie Jean 1 fr. Mazet dit Soullaguet 50 c. Manie Fabien 50 c. Zarjac Antoine 50 c. Auzuel Jean 50 c. Couderc Raymond 50 c. Codomié René 75 c. Cosse Pierre 1 fr. Vidal Antonin 50 c. Guillard Pierre 50 c. Guillard François 50 c. Penchain Jean 50 c. Boy Pierre prop. 1 fr. Constant Baptiste 50 c. Farganel Guillaume prop. 50 c. Auzuel Jean 50 c. Vitrat Pierre 50 c. Auzuel Guillaume 50 c. Peyronnet Louis 50 c. V^e Audouy Françoise 50 c. V^e Audouy Anne 1 fr. Floyrac Jean 50 c. Serres Jean cult. 50 c. Total 73 fr. 50 c.

Contributions Indirectes.

Principauté de Cahors.

- MM. Lemoine, directeur à Cahors, 20 fr. Andreau, inspecteur, id. 10 fr. Gagnerie, receveur principal, id. 3 fr. Longairou, contrôleur 1^{er} commis de direction, id. 5 fr. Rondery, contrôleur, id. 2 fr. Mounié, receveur à cheval, id. 2 fr. Larroumet, id. à Catus, 1 fr. Girma, id. à Limogne, 1 fr. Vernhet, id. à Montcuq, 1 fr. 50 c. Lafitte, id. à Puy-l'Évêque, 1 fr. Mazuc, commis principal 1^{er} commis de recette principale à Cahors, 4 fr. Rescoustery, commis principal, id. 1 fr. Vincent, id. à Catus, 4 fr. Aymard, id. à Limogne, 1 fr. Amadiou, id. à Montcuq, 1 fr. 50 c. Lagardelle, id. à Puy-l'Évêque, 1 fr. Becays, commis à Cahors, 1 fr. Pomie, id. à id. 1 fr. Théron, id. à id. 50 c. Loubejac, id. à id. 50 c. Jardel, surnuméraire de recette principale, id. 50 c. Fournié, surnuméraire de direction, id. 50 c. Raffy, surnuméraire, id. 50 c. Tocaven, id. à id. 50 c. Total.... 59 fr.

Principauté de Figeac.

- MM. Huet, receveur principal à Figeac, 5 fr. Vaylac, receveur à cheval à Lacapelle-Marival, 2 fr. Chelle, id. à St-Céré, 1 fr. Pezet, commis principal à cheval, id. 2 fr. Alby, commis principal 1^{er} commis de recette principale, à Figeac, 2 fr. Duvignaud, commis principal de poste, id. 2 fr. Cabiran, commis principal, id. 2 fr. Plantade, id. à Lacapelle-Marival, 2 fr. Jenaill, receveur-buraliste, à Corn. 1 fr. Julien, id. à Marcihaac, 50 c. Liauzun, id. Cajarc, 50 c. Desplats, débitant de tabacs à Larnagol, 50 c. Vasseur, id. à Camboulit, 50 c. Total.... 20 fr. 75 c.

Principauté de Souillac

- MM. Maleprade, receveur principal à Souillac, 6 fr. Prunieras, receveur à cheval, à Gourdon, 2 fr. Gez, id. à Gramat, 2 fr. Delfour, id. à Martel, 5 fr. Bourran, commis principal à Gourdon, 2 fr. Dufour, id. à Gramat, 1 fr. Bercegol, id. à Martel, 3 fr. Paliron, commis chef de poste à Souillac, 1 fr. Dalons, commis de recette principale, id. 1 fr. Durand, commis, id. 1 fr. Total.... 24 fr.

Commune de Peyrignac.

- MM. Vialle, Pierre, maire 5 fr. Simon, Antoine 1 fr. Fournié, Antoine 1 fr. Chassan, Recev. municip. 5 fr. Lavergne, Ravel, conseiller 1 fr. 20 c. Lavergne, Bruny 1 fr. Delpech, Jean 1 fr. 50 c. Gay, Jean 25 c. Janis, Jean 20 c. Castaud, Guillaume 20 c. Carreau, Jean 10 c. Belly, François 10 c. Jardel Jean 10 c. Jardel, Pierre 30 c. Tocaven, Pierre 5 c. Delchié, Jean 25 c. Magne, Martin 20 c. Bornes, Jean 20 c. Lavergne, Antoine 35 fr. Sarlat, Léonard 20 c. David, Léonard 40 c. Jardel, Antoine 1 fr. Gregory, Jean 20 c. Nouelles, Jean 25 c. Melou, Louis, 2 fr. Moleville, Nicolas 2 fr. Noël, François 1 fr. Picaudou, Michel 1 fr. Planebe, Antoine 1 fr. Savy, Guillaume 1 fr. Blat, Pierre 50 c. Jach, Jean 50 c. Rouzière, Jean 50 c. Devier, Jean 50 c. David, Guillaume 50 c. Total 30 fr. 25 c.

Commune de Pescadoire.

- MM. Dulac fermier maire, 3 fr. Dulac conté adjoint, 2 fr. Debertrand curé, 3 fr. Gimbal instituteur, 4 fr.

- Delmas Antoine membre du conseil municipal, 4 fr. Lagard Etienne, 1 fr. Roques Jean Pierre, 50 c. Rigal Pierre, 50c. Grassies Jean, 50c. Caminade Jean, 50c. Dulac Marcellin, 25c. Joffre Antoine, 25c. Capmas Pierre propriétaire, 50c. Aldhuy Baptiste, 30c. Rigal fils appariteur, 20c. Dulac François propriétaire, 50c. Castel Mathurin, 50c. Grassies fils 30c. Cazes Baptiste, 50c. Lacavalerie Antoine, 25c. Hugounenc Jean aîné, 25c. Delmas Basile, 30c. Total. 17,40

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 19 au 24 novembre 1866

- Mathématiques élémentaires. Travaux graphiques. — 1. Vertut, 2. Cahuzac; Mathématiques préparatoires. Travaux graphiques. — 1. Desprats, 2. Théron. Rhétorique. Histoire. — 1. Albert, 2. Gibert. Seconde. Vers latins. — 1. Queyssac, 2. Chouet. Troisième. Vers latins — 1. Bergon, 2. Clédel. Quatrième. Thème grec. — 1. Balaran, 2. Ausset. Cinquième. Thème anglais. — 1. Bénâtre, 2. Munin-Bourdin. Sixième. Exercices grecs. — 1. Mayzen, 2. Combarieu. Septième. Histoire et Géographie. — 1. Depeyre, 2. Largeteau. Huitième. Exercices latins. 1. Delmas, 2. Bel. Classe préparatoire. Première Division. Lecture — 1. Calmels, 2. Combarieu Jules. Deuxième division. Lecture — 1. Gay, 2. Lavoisot. Troisième division. Lecture — 1. Tardieu, 2. Cagnac. Enseignement secondaire spécial. Deuxième Année. Travaux graphiques. — 1. Lestandi, 2. Pagès. Première année. Histoire et Géographie. — 1. Sarlat, 2. Bouysson. Année préparatoire. Orthographe. — 1. Garrigou, 2. Périé. Le Proviseur, RICHAUD.

JURISPRUDENCE RURALE.

Clôtures. — Le code rural de 1791 n'a aucune bipostérieure n'ayant établi de distinction entre la clôture spéciale d'un héritage particulier et la clôture collective de plusieurs fonds contigus n'appartenant pas au même maître, il suffit par conséquent, pour soustraire ces divers fonds à la vaine pâture, qu'ils soient protégés par une clôture générale réunissant les conditions prescrites par la loi de 1791. Décider autrement serait contraire à l'intérêt général de l'agriculture, la liberté et le progrès des exploitations rurales recevraient la plus fâcheuse atteinte de la multiplicité des clôtures spéciales. (Arrêt de la cour impériale de Paris)

Animaux nuisibles. — Quand la chasse est ouverte, un permis de chasse n'est point nécessaire aux propriétaires, fermiers et possesseurs ou à leurs délégués pour procéder sur leurs terres même avec des armes à feu à la destruction des animaux déclarés malfaisants et nuisibles par le préfet, en exécution de l'article 9 de la loi du 3 mai 1844.

Peu importerait que le préfet dans son arrêté eut interdit de se servir d'armes à feu, après la clôture de la chasse, pour la destruction de ces animaux. (Arrêt de la cour impériale de Paris)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 24 novembre Ichès (Emile), rue Impériale.

- 25 — Rougeayres (Jean), rue Coin-de-Lastié.

Décès.

- 24 novembre Quintal (Jean), 51 ans, à la Citadelle.

- 24 — Mispoullié (Elisabeth), 79 ans, hospice.

- 24 — Valery (Victorine), blanchisseuse, 70 ans, à St-Georges.

- 25 — Arbonys (Paul), 2 jours, place au Bois.

- 25 — Grassier (Marie), 4 mois 1/2, rue Impériale.

- 25 — Carriol (Cécile), 73 ans, rue Impériale.

- 25 — Derouet (Adrien), naturel 15 jours.

- 26 — Delpech (Marie), lessiveuse, 62 ans, rue Impériale.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 25 novembre 1866.

10 versements 882 »

7 remboursements dont 1 pour solde 1,332 35

Pour la chronique locale : A. Layou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris; l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucins, n° 19, à Paris.

Départements.

M. Ingres vient de donner, au musée de Montauban, sa ville natale, la statue antique, en marbre pentélique, de l'Amour essayant son arc, qui a fait partie pendant plusieurs années du musée du Louvre. Les deux jambes, le bras droit, la main gauche sont modernes. La figure malgré tout cela, est un spécimen rare et précieuse de l'art grec.

Confisquée, sous la Restauration, à M. Crawford, qui l'avait achetée en Italie, elle figura dans notre collection nationale jusqu'en 1815, époque à laquelle on la rendit, sur les réclamations du duc de Wellington, à son ancien propriétaire. Elle devient ensuite la propriété du peintre Paulin Guérin, des héritiers duquel M. Ingres l'a acquise.

Les résultats généraux de l'enquête agricole sont satisfaisants. Le principe du libre échange est accepté presque partout. Deux questions préoccupent surtout l'esprit des populations agricoles:

1° L'établissement de chambres permanentes d'agriculture, analogues aux chambres de commerce existantes; institution qui aurait pour effet de les mettre en rapport direct avec le ministre de l'agriculture sans passer par la filière administrative;

2° L'organisation d'établissements de crédit pour répondre aux besoins des agriculteurs, fermiers ou propriétaires. On serait assez partisan, en général, d'une sorte d'assurance mutuelle où les risques étant couverts par une prime fixe de tant pour cent, l'emprunteur trouverait un prêt plus fort sur son gage. La flite

ACCIDENT DE CHASSE.

Un déplorable accident est arrivé Dimanche dernier à Esquiue. Un jeune homme de 16 ans chassait, lorsqu'il aperçut une vipère. Il prend son fusil des deux mains par le canon pour écraser le venimeux animal avec la crosse de son arme. Le choc fait partir le coup qui lui brise la cuisse droite. Ce malheureux jeune homme, transporté à l'hôpital d'Oloron pour être amputé, est décédé avant d'avoir subi l'opération. (Gleaner d'Oloron)

Chronique Judiciaire.

Le maréchal Randon vient de donner une forte leçon aux conscrits laissés dans leurs foyers comme soutiens de famille. Un ordre parti des bureaux de la guerre a réenrégimenté le nommé X... de Combeaufontaine (Haute-Saône), pour le punir de sa mauvaise conduite. Ce jeune homme, conscrit du contingent de la classe de 1865, avait obtenu de demeurer parmi les siens pour les aider de son travail. Mais il avait plus souvent le verre en main que la manche de la charrue. Un jour il s'oublia jusqu'à maltraiter sa mère. Une plainte fut portée, et bientôt la gendarmerie apporta au sieur X... l'ordre de rejoindre immédiatement son corps.

— La 8^e chambre du tribunal correctionnel a été appelée à juger la curieuse affaire que voici :

Un sieur Bailleul, employé aux pompes funèbres, est accusé par sa femme d'entretenir une concubine sous le toit conjugal. Il vient s'asseoir sur le banc des prévenus à côté d'une jeune anglaise à laquelle il a donné les droits de M^{me} Bailleul, laquelle, loin de les revendiquer, sollicite une séparation de corps.

L'inculpé ne nie rien. Il prétend seulement n'avoir pas compromis le domicile conjugal, attendu qu'il n'a pas été marié civilement. A l'appui de son dire, Bailleul produit un certificat, signé par un prêtre de Boston (Canada) lequel atteste uniquement l'union religieuse des deux époux.

La question est de savoir si l'absence du mariage civil vicie l'union religieuse. En Amérique, bon nombre de français se marient suivant la loi de l'Etat qu'ils habitent et où souvent il n'y a ni consul ni agent ministériel français. Des années se passent sans qu'il leur soit possible de se mettre en règle avec la loi française. S'en suit-il que, jusqu'à cette formalité remplie, le mariage purement religieux soit nul?... Le tribunal a renvoyé le jugement à trois mois, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit intervenu une sentence sur la validité du mariage des époux Bailleul.

— Hélas ! nous ne sommes plus au temps où, par Monts et par Vaux, les paladins s'en allaient prenant la défense des faibles femmes, frappant d'estoc et de taille pour les faire respecter. Le sieur Galibert pourra méditer à loisir sur le changement survenu dans les mœurs du galant pays de France. Le tribunal de la Seine vient de lui infliger six jours de prison dans les circonstances suivantes :

« L'automédon d'un char numéroté avait conduit sur les auteurs de Belleville une petite dame qui refusait de le payer. La querelle entre le cocher et la promeneuse dura depuis quelques minutes et avait fait s'attrouper pas mal de curieux, quand survint l'aventurier Galibert. N'ayant que son dévouement au beau sexe, sans s'informer autrement du sujet de la discussion, notre chevalier apostropha le cocher, lui reprocha d'insulter une dame, et pour appuyer sa mercuriale, lui assena sur la tête un magnifique coup de canne.

« C'était pousser trop loin l'argumentation. Le tribunal a été de cet avis. Tout en reconnaissant le côté chevaleresque de l'intervention du sieur Galibert, il lui a infligé six jours de prison. Six jours de félicités à la « petite dame » va quotidiennement le remercier, de sa courtoisie. »

— Le sieur Baudet autorisé à tenir un cabinet de lecture et à vendre des journaux illustrés, prétendait avoir le droit de comprendre dans sa vente des journaux politiques ; et malgré plusieurs avertissements de l'autorité, persistait à faire ce commerce. Le tribunal correctionnel de Paris l'a condamné à un mois de prison, 100 fr. d'amende et à la fermeture de son magasin. M. Baudet voit ce que lui coûte son entêtement.

— Nous savions que certains troupiers cultivaient assez volontiers une racine pivotante vulgairement appelée *carotte*, afin d'augmenter le produit du sou de poche et de la gamelle, mais cela ne dépasse point ordinairement ce qu'on appelle « une bonne farce » Mahon, fusiller au 9^e de ligne, à des appétits moins honnêtes. Voici pourquoi il comparait devant le 1^{er} conseil de guerre. Écoutez la déposition de M. l'abbé Royer, curé de Rennepont.

« Le 16 octobre dernier, déclare-t-il, un soldat vint me parler dans la sacristie, se confessa et communia. Immédiatement après la messe, il se présenta de nouveau me disant : « M. l'abbé, voulez-vous lire cette lettre que j'adresse à mon père, je vous prie. » Le malheureux s'accusait d'avoir volé 4 fr. 95 à son lieutenant et demandait à ses parents de lui envoyer cette somme. « Je suis sûr de passer au conseil de guerre, ajoutait-il, mais je me ferai sauter la cervelle auparavant ! »

Je fis mon possible pour calmer son agitation habilement feinte ; ni réussissant qu'à moitié et vraiment ému du désespoir de ce garçon, je lui prêtai les 4 fr. 95. Le lendemain, je rencontrai M. Chardon, curé de Lonchamp, auquel ce soldat avait essayé de jouer le même tour. Plus sage que moi, mon collègue ne s'était point laissé attendrir.

Malgré les efforts du défenseur de Mahon, le conseil a prononcé contre lui la peine de un an d'emprisonnement.

— De tout le bruit fait autour des querelles qui ont remué dernièrement le journalisme parisien, il n'est pas resté grand chose. Pour d'aucuns cependant, le quart d'heure de Rabelais vis-à-vis de Dame Justice a sonné. Ainsi M. Ducher, rédacteur du *Journal le Pays* vient d'être condamné à un mois de prison et 25 fr. d'amende, comme compensation des soufflets donnés par lui à M. H. Marthorel, de la *Presse*, le 17 septembre dernier, dans les bureaux même de ce journal.

Le marquis de Carabas des journaux, M. Millaud, a tout aussi peu de chance, mais ce n'est pas pour le même motif que M. Ducher s'est vu infliger 15 jours de détention. Le *Nouvel Illustré*, dont il est propriétaire, s'était permis de malmenier assez brutalement dans un compte-rendu judiciaire, le jeune Charles Becker, accusé d'incendie mais acquitté. Celui-ci a intenté un procès en diffamation au journal. Le tribunal a condamné M. Millaud à 15 jours de prison, et le rédacteur incriminé à un mois ; tous deux solidairement à 4000 fr. de dommages-intérêts.

Que vont devenir, hélas ! Les barbues et les soles de l'aquarium Millaud, pendant l'absence de leur protecteur. La pieuvre est capable d'en faire une maladie.

LE TOUR DU MONDE
Sommaire de la 360^e livraison.

Le Japon, par M. Aimé Humbert, ministre plénipotentiaire de la confédération suisse. (1863-1864.) — Texte et dessins inédits.

Bulletin Agricole

Voilà deux bonnes nouvelles pour les campagnes : on s'occupe de leur procurer médecin de bêtes et médecin de gens. Malice à part, les seconds sont moins désirés que les premiers. Est-ce qu'on a le temps d'être malade dans les métairies ? Tant qu'au bétail, c'est une autre affaire ; il est sujet à toutes sortes d'accidents. On le soigne comme on peut, le plus souvent à rebours. Si un malheur arrive, grosse perte pour le cultivateur.

Dans les cantons où il y a un vétérinaire, les étables et les bergeries sont protégées et la mortalité y est rare. Vous allez chercher bien loin

la cause de l'apathie du paysan pour l'élève du bétail. Elle est là tout simplement, dans l'absence d'un homme instruit qui se mette à la place du maréchal ferrant et du rebouteur.

En attendant, le feu est, comme on dit, à la viande de boucherie. On s'aperçoit que nous allons vers les fêtes de Noël. Les foires d'hiver recouvrent province, de nombreux sujets, qui se placent facilement, surtout ceux de bonne race et de bon engraissement. Ne pas chosir ses bêtes, les mal nourrir, ruineuse économie.

On le voit de reste aux marchés de Sceaux et de Poissy. Il n'y est amené que des bêtes choisies. Le nombre était considérable cette semaine, (à Sceaux 2,248 bœufs, 17,232 moutons ; à Poissy, 2604 bœufs, 16,523 moutons.) Néanmoins la vente n'a pas languie et les prix se sont soutenus. La situation n'est pas aussi favorable à l'égard des pores ; ce qui tient à l'abondance des arrivages.

Jeudi on ne comptait pas moins de 4,225 têtes sur le marché de la chapelle. Transactions calmes, sur le cours moyen de 1,25 (le kilo.)

Les herbages, que les questions des céréales intéressent, profitent de l'occasion pour visiter la halle au blé de Paris. Ils l'ont trouvée cette semaine dans l'agitation. Depuis une huitaine, la hausse a gagné sur toutes les espèces de grains, même sur l'avoine jusqu'à présent un peu délaissée. Les prix actuels sont ceux-ci : farines 73 fr. (les 157 kil.) ; blés 42 à 43 (les 120 kil.) ; seigles 23, 25 à 23.50 (les 115 kil.) ; orges 22.75 à 23.25 (les 100 kil.) ; avoines 23.50 à 24 (les 100 kil.) en gare d'arrivée.

Ces divers prix correspondent, si l'on y ajoute les frais de transport et autres, à la mercuriale moyenne, des départements. Le mouvement de progression, est général. Cependant il arrive de forts chargements russes à Marseille, et l'Espagne envoie de notables quantités par son chemin de fer du Nord. On voit que les prix montent tout de même. Le sentiment des personnes au courant exact de la situation est qu'on n'ira guère au delà de 25 fr. l'hectolitre de froment, poids de 75 kilos. Ce chiffre est rémunérateur, sans être onéreux pour le public.

A Paris, la boulangerie n'a fait subir nulle augmentation au prix du pain depuis le 1^{er} novembre.

Les avis de l'étranger signalent, comme chez nous, une reprise assez sensible sur les céréales. On croit, de même également qu'en France, que l'on ne sortira pas des cours modérés, les réserves locales et les blés exotiques venant suppléer au déficit de l'année.

Le vin de Bismark fait comme son homonyme il se porte mieux qu'on ne s'y attendait. Néanmoins les détenteurs qui ont pratiqué le vinage avec discrétion, c'est-à-dire sans trop charger leur cuvée, passeront un hiver plus tranquille. Puis, il vendront à meilleur prix la marchandise. Au surplus, pas de changement notable dans les affaires, n'y à Bercy et à l'entrepôt, ni sur les lieux de production. Les spiritueux sont aussi dans le même état que la semaine passée.

On remarque de la fermeté sur le marché aux huiles et graines ; mais les affaires n'ont pas d'animation.

Ce qui est significatif, à cette époque de l'année, c'est la hausse progressive des fourrages. Après avoir touché 50 fr. (les 500 kilo.), le foin et la luzerne remontent vers les cours d'avant la fauchaison estivale. Qu'est-ce que ce sera dans deux ou trois mois ? ... c'est aux éleveurs, de grosse et petite exploitation, à se prémunir en conséquence.

Pour extrait : A Layton.

Faits Divers

Dans son audience du 14 novembre, la cour de cassation (chambre des requêtes), a rendu un arrêt d'après lequel.

Un notaire peut être déclaré responsable des conséquences d'une simple attestation, sans caractère authentique, donnée par lui et sur laquelle s'est fait un paiement erroné, si le juge du fond constate que c'est cette attestation qui a été la cause première de l'erreur. Celui qui a été la cause première d'une erreur préjudiciale ne saurait décliner sa responsabilité en se fondant sur ce que la personne qui a été victime de l'erreur aurait pu, avec un peu plus d'attention, reconnaître par elle-même que le fait énoncé dans l'attestation était inexact.

Rejet du pourvoi formé par M^e Léger, notaire à la Pointe-à-Pitre, contre un arrêt de la cour impériale de la Guadeloupe, au 10 mars 1865. M. Anspach, conseiller rapporteur ; M. Paul Favre, avocat général : conclusions conformes.

Un nouveau système ayant pour but de permettre au voyageurs d'appeler immédiatement l'attention du chef de train ou du conducteur d'un chemin de fer, a été expérimenté, il y a quelques jours, avec succès, par M. Stephens, inventeur, sur la ligne du Lancashire et du Yorkshire, entre Liverpool et Southport, en présence d'un nombreux comité d'administrateurs. M. Stephens place sur chaque wagon une boîte en verre rouge contenant deux fusées auxquelles on met le feu, au besoin, en tirant une chaîne placée dans le panneau qui sépare les voitures. L'explosion des fusées attire l'attention, et la boîte ouverte indique de quel wagon le signal est parti.

TIRAGE DEFINITIF

irrévocablement fixé par ARRÊTÉ PRÉFÉRAL
30 NOVEMBRE PRÉSENT MOIS
Loterie municipale Ville des ANDELYS
Tirage public du
GROS LOT DE 100,000 FR.
et de tous autres lots promis.

Grandes Loteries du Bureau-Exactitude
Pour toutes chances de Gain des 672 lots des
GRANDS TIRAGES DEFINITIFS,
adresser **CINQ** francs
en mandat-poste ou timbres-poste au directeur du
BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, PARIS,
et on recevra, par retour du courrier,
VINGT BILLETTS pour toutes chances
compris 3 lots de 100,000 fr. et un de 150,000
On peut donc, pour **CINQ** francs, gagner
100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000

Il est aujourd'hui superflu de faire l'éloge du *Dictionnaire français illustré et Encyclopédie Universelle* de M. DUPINÉY DE VOREPIERRE. Le succès de ce livre, qu'on a justement appelé l'un des monuments de notre époque, est assez établi par la vente de plus de trente mille exemplaires. L'un des mérites essentiels de cet ouvrage est celui de ne porter la livrée d'aucun parti, comme cela doit être pour tout ouvrage destiné à être mis entre les mains de la jeunesse. Aussi, tous les organes de la presse, sans distinction de couleur politique, se son accordés dans un éloge unanime. L'approbation du conseil impérial de l'instruction publique et la souscription dont M. le Ministre l'a honoré témoignent suffisamment du mérite

de l'œuvre.
Le Dictionnaire Encyclopédie de M. Dupinèy justifié son titre en ce que au Dictionnaire Universel de la langue se trouve jointe une véritable Encyclopédie dont les divers articles constituent une série complète de traités méthodiques sur les différentes branches des connaissances humaines. Il forme deux magnifiques volumes très-grand in-8^o, d'environ 2800 pages qui sont illustrées de près de vingt mille figures imprimées dans le texte et destinées à faciliter l'intelligence des articles encyclopédiques.

Prix de l'ouvrage : broché, 80 fr. ; magnifiquement relié, 95 francs. — Chez l'auteur et éditeur, rue St-Honoré, 203, et chez MICHEL LEVY frères, rue Vivienne, 2 bis, PARIS.

PRÉFECTURE DU LOT

ROUTES DÉPARTEMENTALES DU LOT
Entretien pendant les années 1867, 1868
1869, 1870, 1871 et 1872.

ADJUDICATIONS

fixées au Jeudi, 29 novembre prochain, à deux heures après midi, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture (Voir le *Journal du Lot* du 3 novembre.)

ÉTUDE de M^e DAMBERT, avoué à Gourdon.

Le 11 décembre 1866, à 11 heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des immeubles du sieur Hugues Gibert, propriétaire, demeurant au Lac-du-Vert. Mise à prix, 3,524 fr.

ÉTUDE de M^e BRUNY, avoué à Gourdon.

D'un exploit du sieur Adrien-Louis Baldy, en date du 12 novembre 1866, il résulte que dame Julie Martinot a formé entre Jean Fourgous son mari, une demande en séparation de biens.

L'acte d'association pour les travaux de dessèchement des agadis de Padirac, est complété dans son article 11.

(Extrait du *Gourdonnais*, n^o 1020.)

ÉTUDE de M^e VIDAL, avoué à Figeac.

L'adjudication des immeubles de Louis Fignié, mineur, aura lieu le 21 décembre 1866, au tribunal de Figeac. Mise à prix, 2,200 fr.

ÉTUDE de M^e BRU, huissier à Figeac.

Le 25 novembre 1866, à une heure de l'après-midi, sur la Place-Basse de Figeac, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'une caisse de carreaux de faïence.

ÉTUDE de M^e Marius BÉTILLE, avoué à Figeac.

Un jugement rendu par le tribunal de Figeac le 15 novembre 1866, a prononcé la séparation de biens entre les époux Marie Fontanel et Jacques Lacroix.

(Extrait de l'*Echo du Quercy*, n^o 47.)

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR
Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la *Presse*.

Même prix dans les Départements et à Paris :
Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)
L'*Avenir national* se vend dans les gares de ch. de fe.

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTON

VITESSE SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. PROBITÉ EXACTITUDE.

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

Le propriétaire-gérant A. LAYTON.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE, A CAHORS

Tous les Almanachs illustrés pour 1867.
MEMORIAL AGENDA, DE POCHE ET DE CABINET.
ORDOS — CALENDRIERS et ANNUAIRES du Lot.
Tous les ouvrages illustrés paraissant par livraisons.
FABLES DE LA FONTAINE, illustrées de plus de 300 dessins, par G. DORÉ, 60 livraisons, à 50^c CALENDRIERS AMERICAINS à BEFFUELLER 50 c.
LA VIGNE EN FRANCE et spécialement dans le Sud-Ouest, par ROMUALD DEJERNON, — 4 vol. in-8^o 6 fr. »
LES EXTRÊMES, par l'auteur de POUR UNE ÉPINGLE 4 fr. »
LE TURCOS par ED. ABOUD, 4 vol. 3 fr. 50
Livres de Recettes et dépenses. — Carnets et Feuilles de Quinzaine. — Carnets, de Mois. — Facturier. — Registres pour Aubergistes et décisions des Conseils Municipaux. — CARTES A JOUER. — PHOTOGRAPHIES GRANDES ET SUR CARTES ALBUM ET CADRES POUR CARTES PHOTOGRAPHIQUES.

PLUS DE MAUX DE DENTS

Soulagement immédiat, sans toucher à la dent malade, par l'emploi de la laine dentifrice brevetée, s. g. d. g. de Bergmann et C^{ie}, de Paris, 70, Bd. Magenta. Prix du paquet : un franc. Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale de Vinet.

JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n^o 55.

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

A L'USAGE DES GENS DU MONDE.
Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison.
Par le Dr JOZAN, prof. spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182.
4^e édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr. ; poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur, R. MASSON, libr. 26, de l'Anc.-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.
Du même auteur : **Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES**
Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde.
10^e édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES d'ANATOMIE
Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Pertes. Débilité, suite d'exces. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitement. Hygiène. Préventifs.
Prix : 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitements, consultations de nuit, 2 heures, et par correspondance. (A franciser.)

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.